



Bio Ariège -
Garonne
Les Bio en 09 et 31

HUILE D'OIGNON POUR LUTTER CONTRE LA MOUCHE DE LA CAROTTE

En culture de carotte, la mouche de la carotte *Psilla rosae* est le principal ravageur et les moyens de contrôle sont extrêmement limités. Aucun produit homologué n'existe, l'aménagement paysager est sans effet sur les auxiliaires autochtones et la pose des filets, bien qu'efficace, a des points faibles : manipulation, ambiance confinée propice au développement des maladies (*alternaria*, *oidium*) et leur coût dès lors que les surfaces dépassent quelques centaines de mètres carrés.

Dans le cadre du DEPHY Ferme, des maraîchers ont alors voulu tester sur leur ferme l'utilisation d'huile d'oignon. Cette problématique concerne de nombreux territoires et Bio 46 et les Chambres d'Agriculture de Haute-Garonne et de Corrèze ont souhaité participer à la mise en place d'un protocole commun de suivi.

Au total, ce sont **11 fermes** qui mènent cet essai.

Le PROTOCOLE COMMUN DU SUIVI

Les partenaires

- ★ Andermatt, qui commercialise le matériel *Psila Protect*.
- ★ L'ACPEL, qui réalise cette année des suivis de *Psila rosae* sur des cultures de céleris

- Pose des diffuseurs au moment du semis, au cas où quelques mouches ne seraient pas en diapause estivale pour le second vol
- **En Plein Champ** : dose recommandée 4 diffuseurs/ha et 4 diffuseurs par parcelle inférieure à 2 000 m² car la pression est considérée accentuée sur les petites surface (source Andermatt)
Sous abris : 1 diffuseur à chaque entrée
- Charger le diffuseur à dose pleine : 30g/diffuseur. Les études ont prouvé qu'ils diffusent et sont répulsifs pendant six à sept mois (même si ce n'est pas perceptible par l'odorat humain), donc inutile de les recharger.
- Placement des diffuseurs sur le contour de la parcelle
- Idéalement, besoin de deux parcelles séparées de 200 m pour avoir un Témoin Non Traité (TNT) ou une modalité de comparaison (filets anti-insectes) :
 - Même variété
 - Même caractéristique environnementale autour des parcelles (notamment les haies)
- Comptage : notation de 5 placettes consécutives de 20 carottes chacune (100 carottes)
- Informations à noter :
 - Date de semis
 - Date de pose du filet (si filet)
 - Date de pose des diffuseurs
 - Date de pose des plaques engluées pour le suivi des vols (si suivi)

Bio Ariège-Garonne
6 route de Nescus - 09240 La Bastide de Sérour
21 rue de la République - 31270 Frouzins

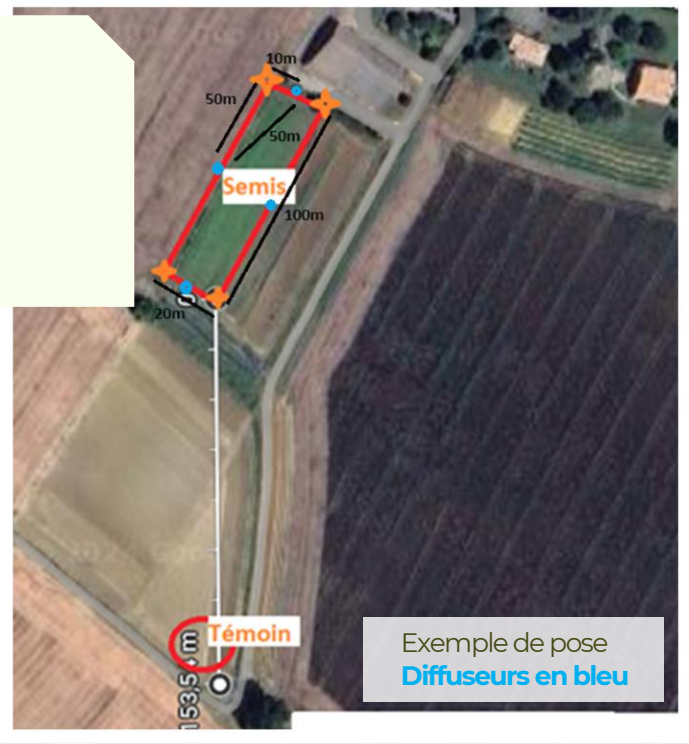
bio-ariège-garonne@bio-occitanie.org
www.bio-ariège-garonne.fr

Réalisé avec le soutien de :



“ Parole de maraîcher

« Verbatim »



Outil de suivi

Pour une meilleure animation des suivis sur les différentes fermes, un tableau interactif est mis à disposition des maraîchers et conseillers :

Classement selon les dégâts constatés

	Avec diffuseurs			Avec diffuseurs + filet		
Date de la récolte	Pas de trace	Une galerie	Plusieurs galeries	Pas de trace	Une galerie	Plusieurs galeries
...						

CONCLUSION

Les essais sont en cours de suivis.

Les résultats seront présentés lors de la journée de restitution le **mardi 28 janvier 2025 à Montsaunès (31)**

Ils seront ensuite accessibles sur [Groupe DEPHY Maraichage Bio Ariège Garonne | Ecophytopic](#)

Sources

- ★ Chambre d'Agriculture Occitanie, 2023, Bulletin de Santé du Végétal
- ★ AgribioVar, 2017, Expérimentation : L'huile essentielle d'oignon contre la mouche de la carotte
- ★ GRAB, 2013, Lutte biologique contre la mouche de la carotte



CONTACT

Delphine DA COSTA

delphine.da-costa@bio-occitanie.org
06.49.23.24.44

Crédit photos :

- ★ Alban REVEILLE, La Ferme Intention
- ★ Ferme de Valérie GINOUX ?